

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023-42

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 25

Date de convocation : 8 décembre 2023
Secrétaire de séance : Mr Cottey Romain

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents	
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X		
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X		
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X		
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X		
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD			X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE			X	
	SAJUAN CATHERINE				X FILET MARIE-CLAUDE		X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE			X	
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X		
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X			
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X		
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X			
	BROCHAND MICHEL			X POUVOIR A MR MONTANGERAND		BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE				X ROZIER JOELLE	X			
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL				X	
RABUEL CLAUDE				X LAURENT MICHELE	X				
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X	
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X		
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X		
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X POUVOIR A MR LUX		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X			MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X				FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X				DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI				X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X				HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X				PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X				THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X				MONTEIL JULIEN		X	
LAIDET ANTHONY				X	BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X				MULLER ERIC			X	

OBJET : DELIBERATION PARTICIPATION MAINTIEN DE SALAIRE ET PREVOYANCE SANTE

Mr Ferré explique à l'assemblée qu'il souhaiterait augmenter la participation du Smidom aux agents ayant contractées une garantie complémentaire santé et maintien de salaire labellisées.

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à augmenter la participation à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé par le biais d'une participation mensuelle de :

Participation Smidom à la prévoyance Santé				
				proposition
		2016	2020	2024
	1 personne	20 €	30 €	35 €
	2 Personnes	30 €	40 €	47 €
	3 personnes	35 €	45 €	53 €
	4 personnes	40 €	50 €	59 €
	5 personnes	45 €	55 €	65 €

Participation Smidom au maintien du salaire				
		20 €	25 €	30 €

A tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Complémentaire Santé labellisée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 15 décembre 2023,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le